

RCS : MANOSQUE

Code greffe : 0401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MANOSQUE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00091

Numéro SIREN : 489 317 040

Nom ou dénomination : ALPIX

Ce dépôt a été enregistré le 05/11/2019 sous le numéro de dépôt 3967

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/03/2019	Net 31/03/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	18 000	18 000		
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	98 363	41 384	56 979	91 917
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	23 113 154		23 113 154	23 113 154
Prêts	1 008 767		1 008 767	
Autres immobilisations financières	17 288		17 288	17 288
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	24 255 572	59 384	24 196 189	23 222 359
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	57 552		57 552	75 148
Autres créances	1 453 360		1 453 360	1 269 387
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	946 960		946 960	934 250
Disponibilités	135 781		135 781	119 877
Charges constatées d'avance (3)	49 453		49 453	51 413
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 643 106		2 643 106	2 450 074
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	26 898 678	59 384	26 839 294	25 672 433
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

R.C.S. Manosque 489 317 040
Greffe T.C. Manosque

Procès Verbal de Dépôt

N° 20191613967 Date 05 NOV 2019

Le Greffier



J. CAUSSE & ASSOCIÉS
EXPERTS-COMPTABLES - COMMISSAIRES AUX COMPTES

Bilan Passif

	31/03/2019	31/03/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	7 396 700	7 396 700
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	348 149	306 309
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	4 689 597	4 364 640
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	851 757	836 797
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	249 604	249 604
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13 535 808	13 154 050
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	11 047 993	11 864 913
Emprunts et dettes financières diverses (3)	2 088 033	397 347
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 114	26 863
Dettes fiscales et sociales	39 825	126 829
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)	102 522	102 430
TOTAL DETTES	13 303 487	12 518 383
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	26 839 294	25 672 433
(1) Dont à plus d'un an (a)	10 229 971	11 058 092
(1) Dont à moins d'un an (a)	3 073 516	1 460 291
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/03/2019	31/03/2018
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	457 804		457 804	471 153
Chiffre d'affaires net	457 804		457 804	471 153
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			7 537	865
Autres produits			106	
Total produits d'exploitation (I)			465 446	472 018
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			169 405	177 705
Impôts, taxes et versements assimilés			20 806	17 672
Salaires et traitements			171 788	170 121
Charges sociales			89 445	88 816
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			22 912	25 934
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			98	1 778
Total charges d'exploitation (II)			474 455	482 026
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-9 008	-10 007
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			970 000	970 000
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			8 767	
Autres intérêts et produits assimilés (3)			23 314	21 207
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			1 002 081	991 207
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilés (4)			208 649	207 710
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			208 649	207 710
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			793 432	783 497
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			784 424	773 490

Compte de résultat (suite)

	31/03/2019	31/03/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	24	116
Sur opérations en capital	46 000	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	46 024	116
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	264	687
Sur opérations en capital	46 047	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	46 311	687
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-287	-571
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-67 620	-63 878
Total des produits (I+III+V+VII)	1 513 551	1 463 342
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	661 794	626 545
BENEFICE OU PERTE	851 757	836 797
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	13 164	

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ALPIX

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2019, dont le total est de 26 839 294 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 851 757 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2018 au 31/03/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 2 493 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

ALPIX
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 7 396 700 EUROS
SIEGE SOCIAL : MANOSQUE (04100), 33, BOULEVARD DU TEMPS PERDU
LE MANOSQUIN
489 317 040 RCS MANOSQUE

**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTION DE RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019**

**SOUMISE ET ADOPTEE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 27 SEPTEMBRE 2019**

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2019, s'élevant à 851 757 euros, de la manière suivante :

- une somme de 42 588 €
représentant 5 % du bénéfice, au compte de Réserve légale,
- et le surplus, soit 809 169 €
au compte Autres réserves

Total 851 757 €

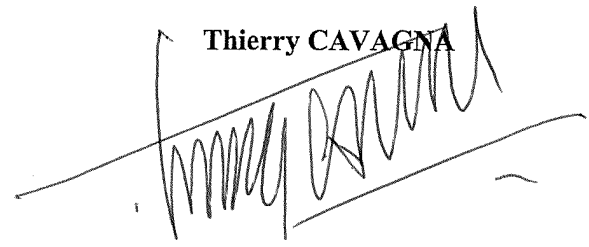
Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à chaque action à titre de dividendes pour les trois exercices précédents ont été les suivantes :

Exercices	Dividende	Abattement	Montant éligible à l'abattement
Distribution de réserves			
AG du 6 03 2018	2,29 €	40 %	170 000 €
AG du 23 05 2018	2,29 €	40 %	170 000 €
AG du 3 12 2018	4,0558 €	40 %	300 000 €
Distribution de réserves			
AG du 10 02 2017	0,54 €	40 %	40 000 €
AG du 5 05 2017	0,21 €	40 %	90 000 €
Distribution de réserves			
AG du 12 04 2016	2,2983 €	40 %	170 000 €

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT

Thierry CAVAGNA



**Exemplaire
GREFFE**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31 mars 2019

SAS ALPIX

Société par actions simplifiée au capital de 7 396 700 €

Siège social : 33 Boulevard du Temps perdu – Le Manosquin – 04100 MANOSQUE

RCS Manosque 489 317 040

*

* *

*

SAS ALPIX

SAS au capital de 7 396 700€

Siège social : 33 Bd du temps perdu - Le Manosquin

04100 MANOSQUE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/03/2019

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS ALPIX relatifs à l'exercice clos le 31/03/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS ALPIX à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie

« Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne :

Les titres de participations, pour lesquels nous nous sommes assurés que la valeur de ces titres inscrits à l'actif pour leur coût d'acquisition et représentant la somme de 23 113 154 € n'était pas supérieure à leur valeur réelle et ne nécessitait pas la constitution d'une provision.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D.441-4 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS ALPIX à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en

cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

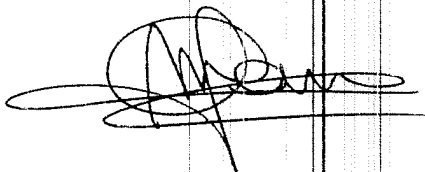
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

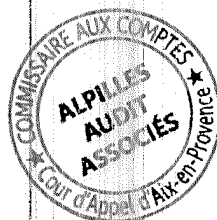
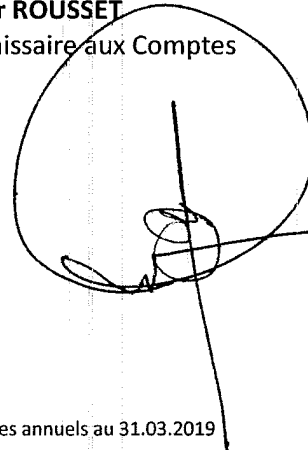
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Salon de Provence et à Avignon
Le 12 Septembre 2019

ALPILLES AUDIT ASSOCIÉS
Marie-Odile PANSIER
Commissaire aux Comptes



AREs X.PERT AUDIT – Cabinets Partenaires
Olivier ROUSSET
Commissaire aux Comptes



Comptes joints en 17 pages :
Total des produits d'exploitation : 465 446 €
Résultat : 851 757 €
Total du Bilan : 26 839 294 €

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/03/2019	Net 31/03/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	18 000	18 000		
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	98 363	41 384	56 979	91 917
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	23 113 154		23 113 154	23 113 154
Prêts	1 008 767		1 008 767	
Autres immobilisations financières	17 288		17 288	17 288
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	24 255 572	59 384	24 196 189	23 222 359
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	57 552		57 552	75 148
Autres créances	1 453 360		1 453 360	1 269 387
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	946 960		946 960	934 250
Disponibilités	135 781		135 781	119 877
Charges constatées d'avance (3)	49 453		49 453	51 413
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 643 106		2 643 106	2 450 074
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	26 898 678	59 384	26 839 294	25 672 433
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

	31/03/2019	31/03/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	7 396 700	7 396 700
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	348 149	308 309
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	4 689 597	4 364 640
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	851 757	836 797
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	249 604	249 604
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13 535 808	13 154 050
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	11 047 993	11 864 913
Emprunts et dettes financières diverses (3)	2 088 033	397 347
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 114	26 863
Dettes fiscales et sociales	39 825	126 829
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)	102 522	102 430
TOTAL DETTES	13 303 487	12 518 383
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	26 839 294	25 672 433
(1) Dont à plus d'un an (a)	10 229 971	11 058 092
(1) Dont à moins d'un an (a)	3 073 516	1 460 291
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/03/2019	31/03/2018
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	457 804		457 804	471 153
Chiffre d'affaires net	457 804		457 804	471 153
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			7 537	865
Autres produits			106	
Total produits d'exploitation (I)			465 446	472 018
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			169 405	177 705
Impôts, taxes et versements assimilés			20 806	17 672
Salaires et traitements			171 788	170 121
Charges sociales			89 445	88 816
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			22 912	25 934
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			98	1 778
Total charges d'exploitation (II)			474 455	482 026
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-9 008	-10 007
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			970 000	970 000
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			8 767	
Autres intérêts et produits assimilés (3)			23 314	21 207
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			1 002 081	991 207
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilés (4)			208 649	207 710
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			208 649	207 710
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			793 432	783 497
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			784 424	773 490

Compte de résultat (suite)

	31/03/2019	31/03/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	24	116
Sur opérations en capital	46 000	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	46 024	116
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	264	687
Sur opérations en capital	46 047	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	46 311	687
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-287	-571
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-67 620	-63 878
Total des produits (I+III+V+VII)	1 513 551	1 463 342
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	661 794	626 545
BENEFICE OU PERTE	851 757	836 797
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	13 164	

Annexe



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ALPIX

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2019, dont le total est de 26 839 294 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 851 757 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2018 au 31/03/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 2 493 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Annexe : Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	18 000			18 000
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	18 000			18 000
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport	126 308	33 298	80 305	79 300
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	18 340	723		19 063
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	144 648	34 021	80 305	98 363
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	23 113 154			23 113 154
- Prêts et autres immobilisations financières	17 288	1 008 767		1 026 055
Immobilisations financières	23 130 442	1 008 767		24 139 209
ACTIF IMMOBILISE	23 293 090	1 042 788	80 305	24 255 572

Immobilisations incorporelles

Annexe : Notes sur le bilan**Frais d'établissement**

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution		20,00
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
Total		

Immobilisations financières**Liste des filiales et participations**

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS JUGREMIX HYPER U 04100 MANOSQUE CEDEX	1 154 039	2 291 865	100,00	874 310
SCI IMMODIX 30400 VILLENEUVE LES AVIGNON	1 500	-337 026	89,00	-13 334
SCI DU NOUVEAU PRECHE 04100 MANOSQUE	15 245	1 518 932	100,00	550 558
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Annexe : Notes sur le bilan

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	22 863 521	22 863 521			970 000
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	18 000			18 000
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	18 000			18 000
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport	34 391	22 711	34 259	22 843
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	18 340	201		18 541
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	52 731	22 912	34 259	41 384
ACTIF IMMOBILISE	70 731	22 912	34 259	59 384

Annexe : Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 586 420 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	1 008 767		1 008 767
Autres	17 288		17 288
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	57 552	57 552	
Autres	1 453 360	1 453 360	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	49 453	49 453	
Total	2 586 420	1 560 365	1 026 055
Prêts accordés en cours d'exercice	1 008 767		
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Int.courus s/prêts	8 767
Clients - factures à établir	57 552
Divers - produits à recevoir	844
Intérêts courus s/valeurs mobilière	31 162
Total	98 325

Annexe : Notes sur le bilan**Capitaux propres****Composition du capital social**

Capital social d'un montant de 7 396 700,00 euros décomposé en 73 967 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	249 604			249 604
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	249 604			249 604
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Annexe : Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 13 303 487 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	11 047 993	818 022	3 493 151	6 736 820
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	7 105	7 105		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	25 114	25 114		
Dettes fiscales et sociales	36 137	36 137		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	2 084 615	2 084 615		
Produits constatés d'avance	102 522	102 522		
Total	13 303 487	3 073 516	3 493 151	6 736 820
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	40 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	856 920			
(**) Dont envers les associés	1 803 872			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 2 551 euros.

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	11 047 993	12 372 690	
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	11 047 993	12 372 690	

Annexe : Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	20 180
Intérêts courus	7 105
Associés - intérêts courus	13 184
Dettes provis. pr congés à payer	4 210
Charges sociales s/congés à payer	1 684
Etat - autres charges à payer	8 330
Total	54 653

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	49 453		
Total	49 453		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	102 522		
Total	102 522		

Annexe : Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/03/2019
PRESTATIONS MANAGEMENT	447 900
LOCATIONS	9 843
TOTAL	457 804

Résultat et impôts sur les bénéfices

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

	Montant
Résultat de l'exercice après impôts	851 757
+ Impôts sur les bénéfices	-70 113
+ Supplément d'impôt lié aux distributions	
- Créances d'impôt sur les bénéfices	
Résultat avant impôt	781 644
Variation des provisions réglementées	
Provision pour investissements	
Provision pour hausse des prix	
Amortissements dérogatoires	
Provisions fiscales	
Autres provisions réglementées	
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)	781 644

Annexe : Notes sur le compte de résultat

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 28 % à hauteur de 500 000 € et 31 % au-delà, fait ressortir une dette future d'impôt d'un montant de 69 889 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	249 604
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	249 604
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la dette future d'impôt	69 889
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 28 % à hauteur de 500 000 € et 31 % au-delà	

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/02/2007, la société SAS ALPIX est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS ALPIX. Elle agit en qualité de tête de groupe.

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés :

- Produits de l'exercice : 57 834 euros

Annexe : Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 3 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	4	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
Total	4	

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Intérêts à échoir sur emprunt	1 324 697
Autres engagements donnés	1 324 697
Total	1 324 697
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de sûretés réelles	1 324 697

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE sera utilisé pour le financement de l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.